



FRANCE – PALESTINE SOLIDARITÉ 04

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Monsieur Jean Jacques Urvoas

garde des Sceaux

13, Place Vendôme

75042 Paris cedex 01

Manosque le 25/5/2016

Monsieur le ministre,

Nous avons vivement apprécié, alors que vous étiez député et président de la commission des Lois de l'Assemblée nationale, les termes de la lettre que vous aviez adressée le 20 novembre 2015 à la ministre de la Justice de l'époque, madame Christiane Taubira, et dans laquelle vous exprimiez sans ambages votre réprobation de la circulaire dite "Alliot-Marie et Mercier" concernant les poursuites judiciaires à l'encontre des militants de la campagne "Boycott, Désinvestissements, Sanctions", en particulier quant à l'appel au boycott des produits israéliens provenant des colonies illégales selon le droit international.

"L'incitation à punir ce militantisme", écriviez-vous notamment, "constitue une atteinte à la démocratie et aux libertés fondamentales".

On ne saurait interpréter une telle position autrement que comme l'expression d'un très ferme désaveu de ladite circulaire.

Qu'il nous soit donc permis, maintenant que vous êtes vous-même en charge du ministère de la Justice, de vous demander de façon pressante de bien vouloir, en toute cohérence, mettre en application ce que vous réclamiez alors et procéder ainsi à l'abrogation de cette circulaire.

Dans cette attente, nous vous prions, monsieur le ministre, d'agréer l'expression de notre très respectueuse considération.

Pour l'AFPS-04, la présidente,

Mireille Sève